

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

COMPTE-RENDU

Présents : David AYMAR, Jean-Louis AYMAR, Philippe CHABUT, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Colette LABRUNIE, Marthe LAVAISSIERE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Carole PUECH, Philippe PUECH, Jérémy VAISSIERE.

Absents excusés : Sébastien COUDERC

Représentés :

Secrétaire de Séance : Jérémy VAISSIERE

La séance débute à 20h30.

Après vérification du quorum, monsieur Jérémy VAISSIERE est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2024. En l'absence de commentaires, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT – Facturation 2025 (DE_076_2024).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2025, comme suit :

TARIFS 2025 – PUYCAPEL

Compteur principal	67.00 €
Compteur secondaire	36.00 €
Le M3 d'eau.....	1.15 €
Abonnement assainissement	60.00 €
Le M3.....	1.40 €

2- DETR – Demandes de subventions pour l'année 2025

2-1 Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif du bourg de Calvinet – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025. (DE_075_2024)

Monsieur le Maire rappelle que,

La commune de PUYCAPEL a lancé une étude diagnostique de ses systèmes d'assainissement en 2021, conformément à l'obligation réglementaire imposée par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif (nécessité d'avoir un diagnostic de moins de 10 ans). Ce diagnostic a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements du système, les impacts des rejets sur le milieu naturel, et d'élaborer un programme de travaux pluriannuel chiffré en décembre 2023.

Aujourd'hui, la commune souhaite réaliser une 1^{ère} tranche de travaux sur le réseau d'assainissement du bourg de Puycapel, correspondant aux actions de priorité 1 proposées par le diagnostic. La municipalité sollicite donc une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2025, pour la 1^{ère} séquence de travaux à réaliser sur le bourg de Calvinet, dont le montant global de dépense est évalué à 786 051.50 € HT (y compris frais d'études, et frais annexes), suivant le plan de financement ci-après :

JML PC AD SV PH DS AP
AL A CP PL MA ad

Montant PRO

PREVISION DE FINANCEMENT

	Montant € HT	AE	DETR	Reste à charge du maître d'ouvrage	Reste à charge des privés
Secteur Châtalgnérale	375 880,00	108 355,00	112 764,00	154 761,00	0,00
A - OPERATIONS GENERALES - Valable pour tous le chantier	15 050,00	50% 7 525,00	30% 4 515,00	3 010,00	0,00
B - RESEAUX D'EAUX USEES	201 660,00	50% 100 830,00	30% 60 498,00	40 332,00	0,00
C - RESEAU D'EAU POTABLE	89 895,00	0%	30% 26 968,50	62 926,50	0,00
D - RESEAUX D'EAUX PUVIALES	69 275,00	0%	30% 20 782,50	48 492,50	0,00
Secteur réseau de transfert et réhabilitation d'ouvrages	171 305,00	85 652,50	51 391,50	34 261,00	0,00
B - RESEAUX D'EAUX USEES	171 305,00	50% 85 652,50	30% 51 391,50	34 261,00	0,00
Travaux de chemisage	83 191,50	41 595,75	24 957,45	16 638,30	0,00
E - REHABILITATION SANS TRANCHEE - Canalisations Ø 200 PVC	83 191,50	50% 41 595,75	30% 24 957,45	16 638,30	0,00
Mise en conformité des privés	98 070,00	50% 49 035,00	0%	0,00	49 035,00
Montant total des travaux - € HT	728 446,50	284 638,25	189 112,95	205 660,30	49 035,00
Contrôles externes des réseaux d'assainissement avant réception	15 000,00	50% 7 500,00	30% 4 500,00	3 000,00	0,00
Levés topographiques	2 400,00	50% 1 200,00	30% 720,00	480,00	0,00
Frais de maîtrise d'œuvre (hors contrôles branchements avant travaux)	38 810,00	50% 19 405,00	30% 11 643,00	7 762,00	0,00
Contrôles branchements après travaux	1 395,00	50% 697,50	0%	0,00	0,00
TOTAL GENERAL € HT	786 051,50 €	313 440,75 €	205 975,95 €	217 599,80 €	49 035,00 €
TVA - 20%	157 210,30 €				
TOTAL GENERAL € TTC	943 261,80 €				

L'étude PROJET réalisée par ACDEAU est validée.

Après discussion du Conseil municipal, monsieur le Maire propose :

- de solliciter une subvention à hauteur de 30% du montant total des dépenses éligibles concernant cette opération auprès des services de l'État (Préfecture d' Aurillac), au titre de la DETR 2025, ainsi qu'une subvention maximale auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.
- d'examiner les devis estimatifs correspondant à ces missions, ainsi que le plan prévisionnel de financement ci-joints.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la collectivité, au budget de la commune.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- de solliciter une subvention à hauteur de 30% du montant total des dépenses éligibles concernant cette opération auprès des services de l'État (Préfecture d' Aurillac), au titre de la DETR 2025, ainsi qu'une subvention maximale auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.
- d'approuver les devis estimatifs correspondant à ces missions, ainsi que le plan prévisionnel de financement ci-joints.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la collectivité, au budget de la commune.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

2-2-CREATION D'UNE NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE – Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires ruraux (DETR 2025) et de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL 2025). (DE_077 2024).

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Préfecture du Cantal a lancé un appel à projet au titre de la Dotation d'équipement des Territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2025.

Il souligne que les dossiers sont à déposer au plus tard le 02 décembre 2024.

JML PC AD JU PL AL RM DS MA AP
 eu CP

Monsieur le Maire propose de répondre à cet appel à projet et de présenter le projet de « Création d'une nouvelle école primaire ».

Le plan de financement n'étant pas finalisé, il propose au Conseil municipal de l'autoriser à déposer ladite demande de subvention.

Une délibération présentant le plan de financement définitif sera prise lors du conseil municipal du mois de décembre ou du mois de janvier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

-AUTORISE monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires ruraux (DETR 2025) et de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL 2025), pour le projet de création d'une « Nouvelle école primaire ».

3-Lancement de l'opération de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation d'assainissement collectif sur le secteur de Calvinet (marché subséquent n°4).
(DE_079_2024).

Monsieur le Maire rappelle que suite à une consultation de bureaux d'études spécialisés qui s'est déroulée en juin 2022, la commune de Puycapel a fait le choix de retenir l'offre de l'entreprise ACDEAU pour un accord-cadre d'études et de maîtrise d'œuvre. C'est dans ce cadre que la commune de Puycapel a lancé en mai 2023, deux marchés subséquents d'études (MS n°1 et MS n°2) ayant pour objet la réalisation d'un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif des villages de Calvinet et Mourjou. En conclusion de ce diagnostic, le bureau d'études ACDEAU a présenté lors de la réunion du 11/01/2024 le programme de travaux hiérarchisé.

Ce programme de travaux a mis en exergue la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation sur les systèmes d'assainissement collectif de Calvinet, Mourjou et notamment des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte visant à diminuer les eaux claires parasites permanentes et à supprimer les rejets directs sur le réseau de collecte de Calvinet et Mourjou. Ce dernier préconisait également la reprise des stations d'épuration du bourg de Calvinet (boues activées) et du quartier de la Devèze (Lagune).

C'est dans ce cadre que la commune de Puycapel a fait le choix d'engager des travaux de mise en séparatif du réseau de collecte du bourg de Mourjou par délibération du 19/01/2024. Ces travaux devraient avoir lieu en 2025.

Malgré tout, dans une démarche de poursuite de l'application du programme de travaux issu du diagnostic AC, la commune de Puycapel souhaite entreprendre également des travaux sur le secteur de Calvinet, répertoriés dans les fiches actions n°1-2-3-4 et 9. Ces travaux sont estimés à 730 000 € HT décomposés comme suit :

- Secteur Chataigneraie : 363 000 € HT
- Transfert et réhabilitation ponctuelles d'ouvrages : 180 000 € HT
- Chemisage sous la RD66 : 90 000 € HT
- Mise en conformité des branchements particuliers : 97 000 € HT

Pour cela, la commune de Puycapel souhaite recruter un maître d'œuvre spécialisé dans la réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif.

Aussi, conformément aux prix unitaires et aux pourcentages d'honoraires proposés dans l'offre d'ACDEAU (inclus dans l'accord-cadre), les montants d'études pour ces travaux s'élèveraient à hauteur de 40 825 € HT ventilés comme suit : 38 690 € HT de frais de maîtrise d'œuvre et 2 135 € HT de frais d'études complémentaires.

Ces travaux ainsi que les frais d'études associés feront l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025, dossier réalisé pour partie par le bureau d'études ACDEAU.

Handwritten signatures and initials:
e PC AD JIL AIL BT DS MA
JMC JV CP TP AP

A l'issue de cet exposé et après discussion du Conseil municipal, monsieur le Maire propose :

- De déclencher un quatrième marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif du bourg de Calvinet via l'accord-cadre en cours, avec le mandataire de cet-accord-cadre ACDEAU en application des montants initiaux contractuels inscrits dans l'accord-cadre.
- De décaler (à la fin des études de maîtrise d'œuvre prévues sur le quartier de la Devèze) le marché subséquent relatif au lancement de la révision de zonage d'assainissement.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

- De déclencher un quatrième marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif du bourg de Calvinet via l'accord-cadre en cours, avec le mandataire de cet-accord-cadre ACDEAU en application des montants initiaux contractuels inscrits dans l'accord-cadre.
- De décaler (à la fin des études de maîtrise d'œuvre prévues sur le quartier de la Devèze) le marché subséquent relatif au lancement de la révision de zonage d'assainissement.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subvention et au bon déroulement de cette opération.

4-EMPRUNT - Travaux de voirie 2023 / 2024 (DE_078_2024).

Suite à la consultation des banques pour un emprunt de 400 000 euros, correspondant au financement des travaux de voirie 2023/2024, monsieur le Maire fait part des offres reçues du Crédit Agricole Centre France, de la Caisse d'Épargne Auvergne-Limousin et de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes.

Après analyse des offres, le Conseil municipal décide :

1/ADOPTÉ l'offre de la Caisse d'épargne Auvergne-Limousin, selon les caractéristiques suivantes :

Montant du prêt : 400 000 € (Quatre cent mille euros).

Objet du prêt : Travaux de voirie 2023 / 2024.

Durée : 20 ans

Périodicité : échéances trimestrielles

Taux Fixe : 3.55 %

Mode d'amortissement : constant.

Commission d'engagement : 0.10 % du montant de l'emprunt.

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement d'une indemnité actuarielle.

2/ AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au traitement de ce dossier.

PC AD SU TL AL RM DS
SM CR CL MA JF AP

5-Choix du Maître d'ouvrage pour la future MARPA

Monsieur le Maire rappelle que des échanges ont eu lieu lors de réunions avec les représentants de la SA POLYGONE et de CANTAL HABITAT au sujet du projet de création d'une MARPA.

La SA POLYGONE a déjà réalisé ce type de structure et propose soit un bail à construction, soit une cession de terrain pour l'euro symbolique. CANTAL HABITAT n'a jamais réalisé ce type de construction et propose une cession du terrain par la commune pour l'euro symbolique.

Le choix entre ces deux sociétés est reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

6-Demande de prorogation de permission de Voirie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de prorogation de permission de voirie de l'opérateur de télécommunications ORANGE. Cette prorogation d'une durée de 15 ans concerne le secteur du Mas à Mourjou. En contrepartie de cette occupation du domaine public routier ORANGE s'engage à verser les redevances d'occupation établies par le conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article R.20-52 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE), le montant annuel ne peut excéder 40 € par kilomètre et par artère.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-AUTORISE monsieur le Maire à prendre l'arrêté de renouvellement pour 15 ans et fixe la redevance à 40 € par kilomètre et par artère.

7- QUESTIONS DIVERSES

Terrain situé rue de la Fontaine, appartenant à madame Solange PIGANIOL

Madame Solange PIGANIOL, propriétaire de la parcelle section AB 141, est disposée à la vendre à la commune.

Après échange, le conseil municipal donne un accord de principe.

La séance est levée à 22h45

La date de la prochaine séance du Conseil municipal sera fixée ultérieurement.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink. Some signatures are accompanied by initials: 'AD' and 'SV' at the top right, and 'Au' in the middle right. The signatures are scattered across the bottom half of the page.

